

Créteil, le 09 janvier 2024

**Division des Ressources Humaines
et des Moyens 1^{er} degré _ DRHM**

Service carte scolaire et mouvement
intra départemental 1^{er} degré

Affaire suivie par :

Joelle PIERS

Tél : 01 45 17 60 62

Mél : joelle.piers@ac-creteil.fr

70 avenue du général de Gaulle

94011 CRETEIL Cedex

www.dsden94.ac-creteil.fr

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'éducation nationale du Val-de-Marne

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de SEGPA

S/c de Mesdames et messieurs les principaux des collèges

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles maternelles,
élémentaires, établissements spécialisés

Mesdames et messieurs les enseignants du 1^{er} degré

DIFFUSION OBLIGATOIRE

Objet : Modalités d'accès aux postes spécifiques lors du mouvement intra-départemental 2024 : postes à exigences particulières et postes à profil

**Réf. : Lignes directrices de gestion ministérielles du 25 octobre 2021
BOEN spécial n°6 du 28 octobre 2021**

Cette note a pour objet de préciser les modalités d'accès aux postes spécifiques (postes à exigences particulières et postes à profil) du mouvement intra-départemental pour la rentrée 2024.

Introduction

Afin d'améliorer l'adéquation poste/enseignant et la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves, il peut être fait appel, dans certains cas, à des procédures spécifiques de recrutement des candidats.

A cette fin, les intéressés sont appelés à faire acte de candidature selon les modalités correspondant au poste sollicité (notamment les modalités d'entretien).

Au travers de l'entretien, sont notamment vérifiées les motivations des enseignants et leur perception de la fonction, au regard des caractéristiques et des intérêts du poste.

Deux types de poste sont concernés par cette note :

1. les postes à exigences particulières : postes qui sont attribués au barème
2. les postes à profil : postes qui sont attribués hors barème

1. Postes à exigences particulières

1.1. Conditions de recevabilité pour les postes à exigences particulières

Le recrutement pour les postes à exigences particulières se fait **au barème**.

Ces postes nécessitent la vérification préalable soit de la détention d'un pré-requis et/ou d'une compétence.

Plusieurs catégories peuvent être distinguées :

- Les postes justifiant d'un pré-requis (titres, diplômes ou liste d'aptitude) dont la vérification est faite lors des opérations du mouvement via l'application MVT1D : postes de direction d'école, de maitres formateurs titulaires du CAFIPEMF, d'enseignement spécialisé où les personnels doivent justifier du CAPPEI ou d'un diplôme antérieur similaire, de référents handicap ou d'enseignants mis à la disposition des MDPH, etc.
- Les postes nécessitant une compétence particulière dans un domaine. Ces postes nécessitent de passer devant une commission.
- Les postes nécessitant un pré-requis (titres, diplômes ou liste d'aptitude) et une compétence particulière

Postes à exigences particulières soumis à l'avis d'une commission et conditions de recevabilité :

L'affectation sur certains de ces postes n'est prononcée qu'après consultation d'une commission d'entretien.
Un avis favorable de la commission 2024 demeure valable pour les mouvements des années scolaires 2024, 2025 et 2026.

Ces postes à exigences particulières soumis à l'avis de la commission figurent ci-dessous :

Type de poste	Fiche de poste	Conditions
Animateur CASNAV	EP1	Avis favorable de la commission départementale.
Animateur informatique rattaché à l'ASH1	EP2	Avis favorable de la commission départementale.
Directeur d'écoles REP+	EP3	Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de direction, Avis favorable de la commission départementale.
Directeur en cité éducative	EP4	Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de direction Avis favorable de la commission départementale.
Enseignant coordonnateur de dispositif relais	EP5	Avis favorable de la commission départementale.
Enseignant chargé de mission à la commission départementale d'orientation (C.D.O.)	EP6	Titulaire du CAPPEI (ou équivalent), Avis favorable de la commission départementale.
Enseignant référent pour la scolarisation des enfants handicapés (ERSEH)	EP7	Titulaire du CAPPEI (ou équivalent), Avis favorable de la commission départementale.
Enseignant affecté à la MDPH du Val-de-Marne	EP8	Titulaire du CAPPEI (ou équivalent), Avis favorable de la commission départementale.
EREA Stendhal de Bonneuil	EP9	CAPPEI (ou équivalent) souhaité, Avis favorable de la commission départementale.
Postes fléchés anglais	EP10	Avis favorable de la commission départementale.
Régulateur scolaire	EP12	Titulaire du CAPPEI (ou équivalent), Avis favorable de la commission départementale.

1.2. Modalités de candidature pour les postes à exigences particulières

Pour les postes qui nécessitent une commission, les enseignants intéressés doivent faire acte de candidature en adressant la fiche de candidature (annexe 1) accompagnée d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et du dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière à la direction des services départementaux de l'éducation nationale :

par courriel uniquement à l'adresse mail suivante : mouvement.dsden94@ac-creteil.fr

pour le vendredi 19 janvier 2024 8h00 délai de rigueur.

Tout dossier transmis hors délai ou incomplet ne sera pas pris en compte.

Les candidats seront convoqués pour un entretien devant la commission départementale à partir du **26 février 2024**.

1.3. Mouvement intra-départemental des postes à exigences particulières

Lors de la 1^{re} phase du mouvement intra-départemental informatisé, les enseignants intéressés par un des postes à exigences particulières doivent faire figurer le (ou les) poste(s) sollicité(s) dans leur liste de vœux lors de la saisie sur I-Prof.

Après obtention de l'avis favorable de la commission départementale, l'affectation sur ces postes sera attribuée **au barème lors des opérations du mouvement.**

Les enseignants titulaires d'un poste à titre définitif et retenus par la commission d'entretien départementale conserveront leur poste d'origine. Ils seront affectés à titre provisoire sur le poste sollicité puis confirmés à titre définitif (s'ils le redemandent) sur ce même poste l'année suivante après avis motivé de l'Inspecteur de l'éducation nationale.

2. Postes à profil

Il s'agit d'une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/enseignant doit être la plus étroite, dans l'intérêt du service. La sélection des candidats s'effectue hors barème.

Sont concernés par une affectation hors barème les postes de :

Chargé de mission, conseillère technique éducation prioritaire, politique de la ville, conseiller pédagogique départemental rattaché à l'IEN Adjointe, CPD mathématiques, CPD français, CPD Revue EPS, CPD 1ER degré EPS, CPD éducation musicale, arts visuels, langues vivantes, CPD numérique, Conseiller pédagogique adjoint à l'IEN, CPD /CP ASH, CPD IEF
Coordonnateur de réseaux d'éducation prioritaire REP et REP+, Coordonnateur PIAL, Coordonnateur numérique, Coordonnateur accompagnement scolarisation des élèves issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV)
Enseignant supplémentaire affecté sur un dispositif d'autorégulation (DAR), Enseignant affecté sur un dispositif mobile d'autorégulation (DMA) de Nogent, Référent départemental des directeurs, adjoint au référent départemental des directeurs
Postes d'adjoints spécialisés (enseignant ressource maître formateur option troubles du spectre autistique ou autres options), webmestre, enseignant ressources « troubles du neuro-développement » (TND).

2.1. Recrutement sur poste à profil

Ces postes feront l'objet d'une double procédure. Les enseignants intéressés par ces postes devront obtenir un avis favorable de la commission départementale ET passer un entretien sur la circonscription souhaitée.

2.1.1. 1^{re} étape : la commission départementale

Un avis favorable de la commission 2024 demeure valable pour les mouvements des années scolaires 2024, 2025 et 2026.

Pour ces postes qui nécessitent une commission, les enseignants intéressés doivent faire acte de candidature en adressant la fiche de candidature (annexe 1) accompagnée d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et du dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière à la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

par courriel uniquement à l'adresse mail suivante : mouvement.dsden94@ac-creteil.fr

pour le vendredi 19 janvier 2024 8h00 délai de rigueur.

Tout dossier transmis hors délai ou incomplet ne sera pas pris en compte.

Les candidats seront convoqués pour un entretien devant la commission départementale à partir du 26 février 2024.
Seules les candidatures aux postes vacants publiés ci-dessous pourront faire l'objet d'un entretien devant la commission départementale.

Type de poste	Fiche de poste
Conseiller pédagogique départemental numérique	PP1
Conseiller pédagogique départemental rattaché à l'A-DASEN	PP2
Conseiller pédagogique départemental mathématiques	PP3
Conseiller pédagogique départemental mathématiques maternelle	PP4
Conseiller pédagogique départemental éducation musicale	PP5
Conseiller pédagogique départemental arts visuels	PP6
Conseiller pédagogique départemental Revue EPS	PP7
Conseiller pédagogique adjoint à l'IEN de circonscription	PP35
Coordonnateur des REP et REP +	PP36
Coordonnateur régulateur	PP27
Enseignant supplémentaire affecté en dispositif d'autorégulation (DAR)	PP34
Enseignant ressources « troubles du neuro-développement » (TND)	PP30
Enseignant ressources « trouble du spectre autistique »	PP31
Enseignant ressources « option A »	PP37
Chargé de mission recrutement et accompagnement des contractuels	PP32
Adjoint au référent départemental des directeurs	PP33

2.1.2. 2^e étape : Sollicitation d'un entretien en circonscription après avis favorable de la commission départementale

Pour les postes à profil, les enseignants intéressés doivent solliciter un entretien auprès de l'inspecteur de la circonscription souhaitée en adressant un mail à l'adresse générique de la circonscription figurant dans la fiche de poste. Les candidats joindront à leur demande d'entretien un curriculum vitae, une lettre de motivation et le dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière.

Les demandes d'entretien doivent être formulées au plus tard pour le 18 mars 2024 délai de rigueur.

Les candidats seront convoqués par la circonscription sollicitée pour un entretien au plus tard pour le **05 avril 2024**.

Seules les candidatures aux postes vacants au 1^{er} septembre 2024 pourront faire l'objet d'un entretien et donc d'une affectation lors du mouvement informatisé.

2.1.3. Envoi d'un formulaire de candidature à la DSDEN

Suite aux entretiens effectués par les circonscriptions, le candidat enverra sa fiche de vœux (annexe 2) afin de valider son souhait d'affectation.

L'annexe 2 sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale par courriel uniquement à mouvement.dsden94@ac-creteil.fr pour le **24 avril 2024 20h00 dernier délai**.

Toute candidature hors délai ne sera pas prise en compte.

Point de vigilance

Tout envoi de la fiche de vœux (annexe 2) engage l'enseignant à accepter le poste à profil sur lequel il pourrait être nommé.

2.2 Postes à profil vacants

Sont concernés par une affectation hors barème les postes vacants au 1^{er} septembre 2024 au jour de la publication de cette note de service.

Pour la rentrée scolaire 2024, 51 postes sont offerts à candidatures. Les fiches de postes correspondantes sont jointes en annexe à cette note.

Les postes soumis à la candidature pour la rentrée 2024 figurent ci-dessous :

Type de poste	Fiche de poste	Nombre de poste vacant
---------------	----------------	------------------------

Conseillers pédagogiques départementaux

Conseiller pédagogique départemental numérique	PP1	10
Conseiller pédagogique départemental rattaché à l'A-DASEN	PP2	1
Conseiller pédagogique départemental mathématiques	PP3	2
Conseiller pédagogique départemental mathématiques maternelle	PP4	1
Conseiller pédagogique départemental éducation musicale	PP5	1
Conseiller pédagogique départemental arts visuels	PP6	1
Conseiller pédagogique départemental Revue EPS	PP7	1

Conseiller pédagogique adjoint à l'IEN de circonscription

Arcueil	PP8	1
Boissy st Léger	PP9	2
Bonneuil-sur-Marne	PP10	1
Champigny 1	PP11	1
Créteil 2	PP12	1
Fontenay-sous-Bois	PP13	1
Fresnes	PP14	2
Ivry-sur-Seine	PP15	1

Maisons-Alfort	PP16	1
Orly	PP17	2
Villejuif	PP18	1
Villeneuve St Georges	PP19	1
Vincennes	PP20	1
Vitry-sur-Seine 1	PP21	2
Vitry-sur-Seine 2	PP22	3

Coordonnateur des REP et REP +

Circonscription de Champigny 1 : REP Willy Ronis à Champigny (circonscription de rattachement) et REP Pasteur à Créteil	PP23	1
Circonscription de Champigny 2 : REP+ sur Elsa Triolet	PP24	1
Circonscription d'Ivry sur Seine : REP Molière, REP Politzer	PP25	1
Circonscription de Maisons Alfort : REP H.Wallon Ivry et REP Paul Eluard Bonneuil	PP26	1

Autres

Coordonnateur régulateur	PP27	1
Enseignant supplémentaire affecté en dispositif d'autorégulation (DAR) – Villeneuve-Saint-Georges	PP28	1
Enseignant supplémentaire affecté en dispositif d'autorégulation (DAR) – Thiais	PP29	1
Enseignant ressources « troubles du neuro-développement » (TND)	PP30	1
Enseignant ressources « trouble du spectre autistique »	PP31	2
Enseignant ressources « option A »	PP37	1
Chargé de mission recrutement et accompagnement des contractuels	PP32	1
Adjoint au référent départemental des directeurs	PP33	1

2.3 Affectations des enseignants sur les postes à profil

2.3.1 Nomination

Suite aux entretiens, les circonscriptions établissent un classement des candidats. Le poste est attribué en fonction de ce classement.

Le candidat classera ses vœux par ordre de préférence (annexe 2). Ce classement de vœux sera pris en compte lors de l'attribution des postes uniquement en cas d'égalité de classement par les circonscriptions.

La priorité est donnée au classement des circonscriptions.

Les candidats retenus sur un poste à profil recevront un mail uniquement sur leur adresse professionnelle (prenom.nom@ac-creteil.fr).

L'enseignant qui postule sur un poste à profil, peut également participer au mouvement afin de demander d'autres types de postes. Cependant, si celui-ci obtient une affectation sur un poste à profil, les vœux saisis sur l'application MVT1D seront annulés automatiquement. L'enseignant, par sa candidature, s'est engagé à accepter le poste à profil sur lequel il pourrait être nommé.

Le poste à profil sur lequel l'enseignant est retenu sera saisi par le service de la carte scolaire et du mouvement intra-départemental dans l'application MVT1D.

L'enseignant aura la possibilité de vérifier cette saisie ainsi que son barème dans l'application. Il recevra comme tous les autres participants au mouvement un accusé de réception à la date publiée dans la note de service annuelle du mouvement.

Point de vigilance

L'administration ne donnera pas de suite à un recours formulé par un enseignant muté sur un vœu qu'il aura exprimé.

2.3.2 Modalités d'affectation

- **Les enseignants nommés sur un poste à profil sont affectés pour la première année à titre provisoire quel que soit le poste précédemment occupé.**

Ainsi ces postes étant à profil et individué, un enseignant exerçant sur un poste de conseiller pédagogique (à titre provisoire ou à titre définitif) sur une circonscription sera nommé à titre provisoire la première année sur la nouvelle circonscription. Il reste par ailleurs titulaire à titre définitif du poste qu'il occupait précédemment.

- **Les enseignants nommés pour la deuxième année, pourront prétendre à une affectation à titre définitif uniquement sur un poste à profil sur lequel ils sont actuellement affectés à titre provisoire, et pour lequel ils auront été classés au 1^{er} rang par la circonscription suite aux entretiens.**

Ainsi, pour exemple : un professeur des écoles a été affecté en 2023-2024 à titre provisoire sur un poste de conseiller pédagogique en circonscription de Saint-Maur-des-Fossés. Si cette personne, suite à l'entretien, est classée en rang 1 par la circonscription et qu'elle a demandé ce poste dans sa fiche de candidature, alors elle sera nommée à titre définitif sur ce poste. En revanche, si cette même personne candidate sur la circonscription de Vitry-sur-Seine 1 et que les conditions sont remplies pour sa nomination, alors elle sera nommée à titre provisoire.

Les postes vacants non pourvus au mouvement principal seront publiés lors de l'appel à candidature de la phase d'ajustement prévu début juin 2024. Ces postes seront accessibles aux enseignants sans conditions de recevabilité (la détention d'une certification n'est plus obligatoire). Les postes seront alors attribués sur avis de l'IEN avec une priorité donnée au détenteur d'une certification en lien avec le poste.

*****Point de vigilance*****

Certains postes ont des durées d'affectation précises. Ces durées peuvent éventuellement être renouvelées et sont indiquées dans la fiche de poste.

Pour la Rectrice et par délégation,
L'Inspectrice d'académie, Directrice académique
des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne

Anne-Marie BAZZO

D.S.D.E.N. VAL-DE-MARNE
70 avenue du Général de Gaulle
94011 Créteil Cedex
DRHM / Carte scolaire et mouvement intradépartemental
mouvement.dsden94@ac-creteil.fr

Annexe 1

Fiche de candidature : Commission pour postes à exigences particulières et postes à profil RS 2024

Nom : Prénom :

N° de téléphone portable :

Adresse Mél:

Poste occupé en 2023-2024 :

Certification : CAPPEI (ou équivalent) option session

CAFIPEMF option session

Liste d'aptitude des directeurs d'école : session

POSTES SOLLICITES

Vœu	Type de poste
1	
2	
3	
4	

Joindre obligatoirement une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière.

Retourner l'ensemble au service du mouvement uniquement à l'adresse mail suivante :
mouvement.dsden94@ac-creteil.fr pour le **vendredi 19 janvier 2024 à 08H00 délai de rigueur**

Un avis favorable de la commission départementale 2024 demeure valable pour les mouvements 2024, 2025 et 2026.

A

le

Signature :

D.S.D.E.N. VAL-DE-MARNE
70 avenue du Général de Gaulle
94011 Créteil Cedex
DRHM / Carte scolaire et mouvement intradépartemental
mouvement.dsden94@ac-creteil.fr

Annexe 2

Fiche de candidature : Fiche de vœux pour poste à profil RS 2024

Nom : Prénom :

N° de téléphone portable :

Adresse Mél:

Poste occupé en 2023-2024 :

Certification : CAPPEI (ou équivalent) option session

CAFIPEMF option session

Liste d'aptitude des directeurs d'école session

POSTES SOLLICITES

Vœu	Type de poste	Etablissement	Circonscription
1			
2			
3			
4			
5			

Retourner l'ensemble au service du mouvement uniquement à l'adresse mail suivante :
mouvement.dsden94@ac-creteil.fr pour le **24 avril 2024 à 20h00 délai de rigueur**

Un avis favorable de la commission départementale 2024 demeure valable pour les mouvements 2024, 2025 et 2026.

A

le

Signature :